



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM_2026-36

SÉANCE JEUDI 21 MAI 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 15/05/2026

Notifiée aux élus le : 15/05/2026

Date de l'affichage : 15/05/2026

OBJET : DÉSIGNATION DU
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AUX
ASSEMBLÉES DE LA SOCIÉTÉ BRL

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT ET UN MAI à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 15 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO- Maryline POUGENC – Luc VERNHES – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Carine VANDERBISTE à Catherine BIDET- Nathalie CAVAILLÉ à Maryline POUGENC -Serge PINQUIER à Joachim RAMS – Jean-Philippe CHARPIN à Yannick BUSSAC – Amélie MARTORELL à André MORRA- Christian LAPISARDI à Noémie ALBECQ-Megias

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Luc VERNHES

Rapporteur : Luc VERNHES, Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L.2121-12 relatifs au fonctionnement des assemblées délibérantes, ainsi que l'article L.2121-33.

En tant qu'actionnaire de la société BRL, la commune d'Aigues-Mortes doit être valablement représentée lors des Assemblées Générales (ordinaires et extraordinaires) afin de prendre part aux décisions relatives à la gestion de la ressource en eau et aux aménagements hydrauliques structurants pour notre territoire.

À la suite du renouvellement général du Conseil Municipal des 15 et 22 mars 2026 et de l'élection de la nouvelle municipalité, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour représenter les intérêts de la commune auprès de cet organisme partenaire. Conformément aux principes de transparence et de responsabilité portés par la nouvelle majorité, cette désignation doit permettre une participation active de la ville aux orientations stratégiques de BRL, notamment sur les dossiers ayant un impact direct sur l'économie locale et l'environnement. Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Désigner** M. Luc VERNHES en qualité de représentant titulaire de la commune d'Aigues-Mortes aux Assemblées Générales et à l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales de la société BRL.
- **Préciser** que ce mandat est donné pour la durée du mandat municipal.
- **Conférer** au représentant ainsi désigné tout pouvoir pour participer aux délibérations, voter les résolutions figurant à l'ordre du jour et signer les feuilles d'émargement au nom de la collectivité.
- **Autoriser** M. le Maire à prendre toute décision se rapportant à l'exercice de ces représentations et à notifier cette désignation à la direction du Groupe BRL.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

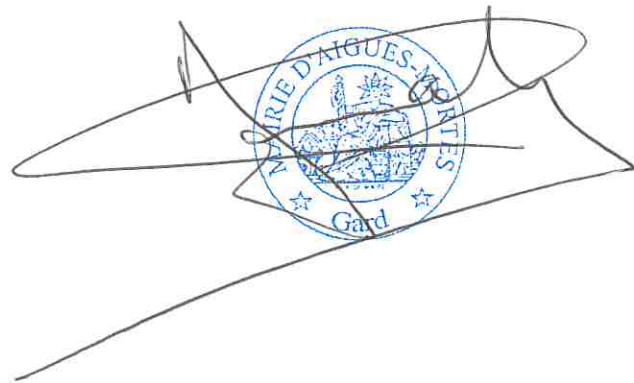
- **DÉSIGNE** M. Luc VERNHES en qualité de représentant titulaire de la commune d'Aigues-Mortes aux Assemblées Générales et à l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales de la société BRL.
- **PRÉCISE** que ce mandat est donné pour la durée du mandat municipal.
- **CONFÈRE** au représentant ainsi désigné tout pouvoir pour participer aux délibérations, voter les résolutions figurant à l'ordre du jour et signer les feuilles d'émargement au nom de la collectivité.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision se rapportant à l'exercice de ces représentations et à notifier cette désignation à la direction du Groupe BRL.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

Délibération 2026-36	DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AUX ASSEMBLÉES DE LA SOCIÉTÉ BRL	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication